



Ecole Maison d'Anfa  
مدرسة دار انفا



6 septembre 2024

## Aux parents des enfants du préscolaire

### **Objet : protocole et règlement garde cantine (pause méridienne)**

1/ Le service garde cantine est mis en place pour rendre service aux parents qui ne peuvent pas récupérer les enfants à l'heure du déjeuner, c'est un service payant et qui n'est pas obligatoire.

### **Le service garde cantine démarre le jeudi 12 septembre 2024**

2/ Les enfants inscrits à ce service seront sous la surveillance et la responsabilité d'une équipe d'éducatrices et de femmes de service dans un lieu sécurisé et dans une atmosphère conviviale.

Ce service est ouvert durant toute la semaine **excepté le mercredi**.

3/Chaque famille est sensée donner à son enfant un repas équilibré en petite quantité, de l'eau, un fruit et une serviette.

Un repas froid doit être bien emballé, le repas à chauffer doit être rangé dans une boîte isotherme, de façon à respecter les normes de l'hygiène alimentaire.

4/Après le repas, les enfants vont faire soit une sieste ou des activités pour ceux qui n'aiment pas dormir.

Les parents devront donner à la maîtresse un oreiller avec deux taies portant le nom de l'enfant.

5/ Outre que sa vocation sociale, ce service a une dimension éducative ; le temps du repas doit être pour l'enfant :

- un temps pour se nourrir
- un temps pour découvrir de nouvelles saveurs
- un temps pour se détendre
- un temps de convivialité et du vivre ensemble

Prière de parler avec votre enfant afin de le préparer à l'adaptation à ce système de garde cantine.

*La direction*